

Les bibliothèques carolos à l'heure des liseuses

On peut les emprunter comme des livres

Les liseuses électroniques ont de nombreux avantages. Légères et simples d'utilisation, elles permettent d'emmener sa bibliothèque partout. Cette alternative aux livres papier est aussi disponible en location dans le réseau des bibliothèques de Charleroi. En plus de l'appareil, ce sont aussi des catalogues de livres numériques entiers qui sont proposés aux lecteurs.

Une liseuse, qu'est-ce que c'est ? Il s'agit d'un appareil de la taille d'une petite tablette conçu pour la lecture de livres numériques. L'écran est adapté pour ressembler à une feuille de papier rendant la lecture agréable à l'œil. La liseuse offre en plus tous les avantages du numérique comme la possibilité d'agrandir les caractères ou de stocker de nombreux ouvrages.

Pour louer une liseuse, c'est très simple. Il faut d'abord être en ordre de prêt. « *Il y a une cotisation d'un euro par an qui sert aux droits d'auteur* », explique

Christine Gonfroid, responsable des bibliothèques de Charleroi. « *Les appareils sont prêtés pour une durée de 28 jours. Ils contiennent également près de 300 livres déjà téléchargés. Il s'agit par exemple de classiques de la littérature française ou d'autres ouvrages issus du domaine public.* »

Les bibliothèques proposent deux catalogues en ligne accessibles à toute heure et également disponibles pour les personnes possédant déjà une tablette ou une liseuse. « *Un des deux catalogues propose uniquement des romans en téléchargement gratuit* », précise Christine Gondroid. « *L'autre offre une gamme plus large d'ouvrages. Il peut s'agir de livres de cuisine ou de guides touristiques. Ils ne sont lisibles qu'en « streaming », ce qui veut dire qu'ils nécessitent une connexion à internet.* »

Il faudra cependant se rendre à la bibliothèque afin de s'inscrire et d'obtenir un code qui permettra de télécharger les ouvrages. Pour être également en ordre avec la loi sur les droits d'auteur, vous devrez créer un compte Adobe, une société créée pour éviter la diffusion illégale des ouvrages. Une

fois téléchargés, ces livres sont disponibles 28 jours. Au terme de ce délai, ils s'effaceront de la mémoire de l'appareil de lecture.

Il y a actuellement sept bibliothèques publiques qui proposent le prêt de liseuse. À Charleroi, il s'agit des bibliothèques Arthur Rimbaud et de l'Université du Travail. Dans les alentours elles sont disponibles dans les bibliothèques communales de Gilly, Courcelles, Montigny-le-Tilleul, Châtelet et Fontaine-l'Évêque.

G.F.

Tout est disponible : romans mais aussi guides touristiques ou livres de cuisine

TEMOIGNAGE

« On peut emmener sa bibliothèque dans son sac à main »

Selon Christine Gonfroid, mettre des liseuses électroniques à la disposition de tous permet de déstresser le public vis-à-vis des nouvelles technologies. Elle explique qu'après un emprunt, beaucoup de personnes s'en achètent. Cecile est mère de famille, il y a près de deux ans, elle est passée aux livres numériques. « *Au départ, je n'étais pas très convaincue* », raconte-t-elle. « *J'ai tou-*

jours été attachée au contact avec le papier. » Grosse lectrice, Cécile a reçu de son fils une liseuse électronique en cadeau : « *Grâce aux liseuses, on peut emmener sa bibliothèque complète dans son sac à main. C'est très pratique quand on possède presque 800 livres. On peut lire n'importe quoi n'importe où. Les caractères sont adaptables, ce qui est très bien*

car parfois les livres sont vraiment écrits trop petits. » Cependant, les liseuses présentent quelques désavantages. « *Ça remplace très bien un livre de poche, mais pas un bel ouvrage comme un livre d'art par exemple. Et sur certaines liseuses, il y a aussi parfois des reflets du soleil ou de la lumière sur l'écran, ce qui n'est pas confortable.* » ■